



## DE PROFUNDIS...IN TE SPERAVI DOMINE !

Abbé SÉBASTIEN GABARD, PRIEUR



*De profundis* (Psaume 129) ... « du fond de l'abîme je crie vers Vous Seigneur ; Seigneur écoutez ma voix ». En ce mois de novembre nous devons faire nôtre ce cri d'Espérance des saintes âmes du Purgatoire. Comme elles qui se purifient douloureusement de leurs péchés véniels, avec joie, dans cette partie des enfers... nous crions vers Dieu « du fond de l'abîme » dans lequel le dernier synode sur l'Amazonie a fait descendre les membres de la sainte Église. C'est dans la douleur que nous avons vu les plus hautes autorités de l'Église assister aux cultes idolâtriques de la déesse *Terre*, et ouvrir de nouvelles portes pour ruiner la sainteté du sacrement de l'Ordre et du célibat sacerdotal. Cependant cette douleur ne sera pas révolte : comme au Purgatoire, c'est avec joie que nous allons nous humilier et prier.

### **Humilité.**

*Pourquoi Dieu permet-il une telle décadence dans la sainte Église ?* « Il nous a châtiés à cause de nos iniquités, et il nous sauvera à cause de sa miséricorde », répond Tobie (Tob 13, 5)

*A cause de nos iniquités ?* Oui, explique le Père Calmel, « si au moins parmi les fidèles, le sens de la vie dans l'Église pouvait être réveillé, le souci de vivre en conformité avec les dogmes et les sacrements reçus de la tradition apostolique, si un souffle pur et véhément de conversion et de prières déferlait enfin sur cette chrétienté languissante et désolée, alors *sans doute pourrait enfin venir un vicaire du Christ qui serait vraiment humble*, aurait une conscience chrétienne de sa charge suréminente, se préoccuperait de la remplir au mieux dans l'esprit du Souverain Prêtre. [...] Plus nous avons besoin d'un saint Pape, plus nous devons commencer par mettre notre vie, avec la grâce de Dieu et en tenant la tradition, dans le sillage des saints. Alors le Seigneur Jésus finira par accorder au troupeau le berger visible *dont il se sera efforcé*

*de se rendre digne*. A l'insuffisance ou à la défection du chef **n'ajoutons pas notre négligence particulière**. Que la tradition apostolique soit au moins vivante au cœur des fidèles même si, pour le moment, elle est languissante dans le cœur et les décisions de celui qui est responsable au niveau de l'Église. Alors certainement le Seigneur nous fera miséricorde. » (R.P. Calmel, op, *De l'Église et du pape*)

### **Sublime prière.**

Nous avons les chefs que nous méritons d'une certaine manière, par nos laissés-aller de plusieurs années. Pourtant nous savons que Dieu « nous sauvera à cause de sa miséricorde. » (Tob 13, 5)

*Quelle est notre Espérance ?* Comme les âmes du Purgatoire, nous devons tout espérer des mérites obtenus par Notre-Seigneur Jésus-Christ sur la Croix. Or c'est par le saint Sacrifice de la Messe que notre Sauveur applique à chacun d'entre nous, pauvres pécheurs, et à toute la sainte Église, les vertus sanctifiantes de sa Passion. C'est en restant unie à la Croix de Jésus que l'Église, tirée du Sacré-Cœur, demeurera « glorieuse, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable, étant sainte et immaculée. » (Eph 5, 27)

C'est donc au pied de l'autel du saint Sacrifice, par cette sublime prière du Christ, que nous avons accès à la miséricorde du bon Dieu. Malgré la terrible crise que traverse l'Église, la sainte Messe nous permet de chanter résolument : *In te speravi Domine, non confundar in aeternum*. (Hymne *Te Deum*), « c'est en Vous que j'espère Seigneur, je ne serai pas confondu éternellement. »

A l'approche de Noël qui donne au monde son Rédempteur, lançons une **Croisade de la Messe**. Que les fidèles s'organisent pour assister en semaine au saint Sacrifice, cœur de l'Église.

### **Prieuré Sainte-Jeanne-d'Arc**

2, rue de Clairat - 24100 Bergerac

Tél. : 05 53 22 56 89

Fax : 09 81 38 17 02

Courriel : 24p.bergerac@fsspx.fr

www.laportelatine.org

Abbé Gabard : 06 48 55 66 24

R.P. Bellwood : 06 78 05 37 76

Abbé Morille : 06 46 72 05 04

Abbé de Bonnafos : 07 83 50 53 47

### **Église Saint-Jean-des-Cordeliers**

2, rue de Clairat 24100 Bergerac

### **Chapelle N.-D. de Toutes-Grâces**

19, rue du 34<sup>e</sup> Rgt d'Artillerie  
24000 Périgueux

### **Chapelle Saint-Loup**

19700 Les Plats-de-St-Clément

### **Carmel du Cœur Immaculé de Marie**

1105, route du Barrail 33220 Eynesse

### **École Sainte-Jeanne-d'Arc**

48, rue Jules Michelet 24100 Bergerac



## DOSSIER « NOUVELLE MESSE »

Après avoir vu le détournement de la réforme liturgique (n°55) qui aboutit à un mode similaire à la réforme anglicane (n°56), manifesté dans la nouvelle liturgie par la participation déplacée des fidèles (n°57) et la suppression de l'Offertoire (n°58), voici dans cette Voix des Clochers n°59 un essai de synthèse et une conclusion pastorale.

### « LE PROBLÈME DES ANNÉES 60 », COMMENT RÉAGIR ?

Abbé Sébastien Gabard



#### I) SYNTHÈSE : QUELLE ÉTAIT L'IDÉE DIRECTRICE ?

Le 13 décembre 1984, à Paris, Monseigneur Marcel Lefebvre citait l'interview que le Cardinal Ratzinger venait de donner à un journaliste qui lui demandait :

- Est-ce que la situation dans l'Église serait vraiment changée ?

- Oui, répond le Cardinal, le problème des années 60 c'était d'acquiescer les valeurs les mieux exprimées de 2 siècles de culture libérale. Et en effet, il y a des valeurs qui, bien qu'elles soient nées en dehors de l'Église peuvent trouver leur place, pourvu qu'elles soient épurées et corrigées dans la vision que l'Église a du monde. Et ça, c'est fait ! (1)

Le principe qui a présidé au concile Vatican II (1962-1965) et à la réforme liturgique de Paul VI (1969) est « le problème des années 60 » : trouver un équilibre entre l'esprit du Christ et l'esprit du monde. Mais « la vision que l'Église a du monde » est simple, elle est celle de Notre-Seigneur : « vous n'êtes pas du monde (...) le monde vous hait » (Jn 15, 18) « je ne prie pas pour le monde » (Jn 17)

#### II) « C'EST 1789 DANS L'ÉGLISE » (CARD. SUENENS)

L'esprit chrétien est celui d'une totale dépendance du fidèle à l'enseignement et aux exemples du Christ (2) ; l'esprit du

monde promeut au contraire la liberté tous azimuts.

L'esprit de l'Évangile demande l'humilité pour respecter l'autorité divine (3) ; le monde va réclamer l'égalité de tous.

Notre-Seigneur impose le renoncement pour le suivre (4) ; le mondain s'écrit : Fraternité !

#### III) LIBERTÉ

La nouvelle liturgie de Paul VI impose au peuple chrétien la compromission inscrite dans les textes officiels du concile Vatican II.

L'antique messe millénaire s'est façonnée en totale dépendance du noyau primitif légué par les apôtres (5), jusqu'au VIème siècle elle explicite ce qu'elle contenait d'implicite dans son mystère. Le N.O.M. (6) s'affranchit de la tradition apostolique comme voulu par la Constitution conciliaire *Sacrosanctum Concilium* sur la liturgie (7). Cette liberté est appliquée dans le nouveau rite par la mutilation du canon romain (cœur liturgique de la messe) en le transformant en simple récit narratif, mémorial de la Cène du Jeudi saint...et non ré-actualisation du Vendredi saint. Les rubriques n'imposent plus les signes de croix et genuflexions qui forçaient l'adoration de la Présence Réelle. Finalement le choix

est laissé au célébrant de remplacer ce *canon* par 3 autres prières eucharistiques qui ne font aucune mention du sacrifice propitiatoire qu'est la sainte messe. La notion de sacrifice n'est désormais associée qu'à l'action de grâce et la louange (8).

Nous devrions avoir le désir de manifester en tout notre dépendance de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de sa Croix rédemptrice et des traditions apostoliques.



#### IV) Égalité

Le concile de Trente avait défini le rôle exclusif du prêtre comme instrument du Christ dans l'offrande du saint Sacrifice de la messe. Mais cette place d'autorité du ministre sacré disparaît dans les nouvelles célébrations; le prêtre n'étant plus qu'un président d'assemblée démocratique. Cela fut imposé par le concile Vatican II : « *La mère Église désire beaucoup que tous les fidèles soient amenés à cette participation pleine, consciente et active aux célébrations liturgiques, qui est demandée par la nature de la liturgie elle-même et qui, en vertu de son baptême, est un droit et un devoir pour le peuple chrétien, « race élue, sacerdoce royal, nation sainte, peuple racheté » (I Pe 2, 9 et I Pe 2, 4-5).* » (9) C'est pour cela que la nouvelle définition du rite de Paul VI corrigée en 1970 (10), présente la « messe » comme une simple circonstance de lieu dans lequel le Peuple de Dieu s'exprime. C'est l'assemblée qui devient l'élément formel et l'acteur principal du N.O.M. (11)

#### III) FRATERNITÉ

Dans son décret sur l'œcuménisme (12) le concile Vatican II exprimait le désir que les chrétiens [orthodoxes, protestants, catholiques] puissent se rassembler autour d'une « célébration eucharistique unique ». La chose est entreprise avec le N.O.M. Composé avec l'aide de pasteurs protestants, il a pour but de « tout faire pour faciliter à nos frères séparés le chemin de l'union, en écartant toute pierre d'achoppement ou de déplaisir (13). » Composée pour être acceptable par tous, la nouvelle messe a largement atténué les caractéristiques proprement catholiques du saint Sacrifice : ainsi la messe est désormais équiparée à la Cène (14), c'est-à-dire au dernier repas du Christ avec ses apôtres. Ceci explique la suppression de l'Offertoire de la victime propitiatoire, remplacé par une formule juive de bénédiction de la table (*Berakoth*).

#### V) Révolution

La nouvelle liturgie ne correspond plus, ni dans l'esprit ni dans la forme et l'agencement des rites, à la messe canonisée par le pape saint Pie V, le 14 juillet 1570.

Les définitions de ses deux liturgies montrent assez qu'elles sont incompatibles et ne pourront jamais représenter les 2 formes d'un unique rite catholique, comme le suggérait le pape Benoît XVI (15).

Voici la messe catholique : « Un Sacrifice dans lequel Jésus-Christ offre à son Père, par le ministère des prêtres, Son Corps et Son Sang sous les apparences du pain et du vin, pour représenter et continuer le Sacrifice de la Croix (16). »

Et voilà la définition du rite du pape Paul VI : « La synaxe sacrée ou le rassemblement du Peuple de Dieu qui se réunit, sous la présidence du prêtre, pour célébrer le mémorial du Seigneur (17). »

Ou encore : « A la messe ou cène du Seigneur, le peuple de Dieu est rassemblé sous la présidence du prêtre, qui représente la personne du Christ, pour célébrer le mémorial du Seigneur ou sacrifice eucharistique. (...) Lors de la célébration de la messe où se perpétue le sacrifice de la croix, le Christ est réellement présent dans l'assemblée elle-même réunie en son nom, dans la personne du ministre, dans sa parole et aussi mais substantiellement et durablement sous les espèces eucharistiques (18). »

La deuxième définition donnée ici est très claire et ouvertement protestante, la dernière définition est plus ambiguë. La part de vérité catholique cache mal sa saveur protestante qui profite de l'équivoque. (19)

#### VI) RÉSUMONS

La nouvelle liturgie étant la « *praxis* », l'application pratique des innovations révolutionnaires et libérales du concile Vatican II, elle inclut une profession de foi qui ne relève plus de la seule foi catholique.

Foncièrement *ambigu*, le rite de Paul VI peut être interprété dans un sens protestant.

Indépendamment des abus possibles dans sa célébration, l'*équivocité* de ses rites et formules officielles tendent à faire de la nouvelle messe un acte *superstitieux* (au sens de la théologie morale), c'est-à-dire un acte qui ne signifie la réalité que de manière ambiguë, et se présente faussement comme l'expression de la Tradition catholique.

La messe étant le culte public que l'Église rend au Dieu trine au nom de l'humanité, il faut que la messe proclame efficacement la vraie foi catholique et qu'elle ne permette aucune interprétation hérétique.

#### VII) QUELLE ATTITUDE ADOPTER ? (20)

Il faut distinguer 2 attitudes dans la participation à un rite périlleux pour la conservation de la foi :

- La **participation active** par laquelle on a l'intention de rendre à Dieu le culte qui lui est dû, en s'unissant aux prières communes et en recevant la Communion, n'est **pas permise**. Elle est interdite car il y a coopération à un culte superstitieux.

- La **participation passive** par laquelle on refuse d'adhérer intérieurement, tout en étant physiquement présent pour des raisons graves (cérémonies célébrées pour un parent ou un ami cher) est autorisée **si et seulement si** le risque de scandale est évité. On ne peut pas laisser croire qu'on adhère intérieurement à ce rite (21).

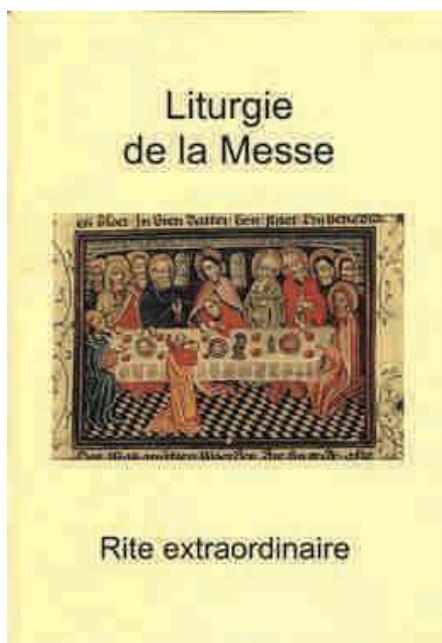
De plus, on ne peut jamais satisfaire au précepte dominical (troisième commandement de Dieu) en assistant à la nouvelle messe, car il est impossible d'assister *activement* (comme l'exige le précepte) à un culte gravement ambigu ou superstitieux. Cela irait contre le premier commandement de Dieu également.

Notons que les prêtres et les fidèles qui ignorent, en toute bonne foi, ce qui vient d'être exposé sur la nocivité du N.O.M., Ne commettent aucun péché en assistant à cette nouvelle messe.

Par contre, ceux qui ont connaissance des ambiguïtés graves de ce nouveau rite, et y assistent consciemment et volontairement commettent un péché grave contre la foi.

### VIII) VIVE LA « FORME EXTRAORDINAIRE » ALORS !?

Déjà en 1984, la « messe de toujours » a fait l'objet d'un indult du pape Jean-Paul II, devenant ainsi une exception soumise à autorisation particulière. Il y avait deux rites foncièrement différents admis dans l'Église romaine.



Depuis 2007, le pape Benoît XVI a voulu faire de la messe tridentine l'expression possible d'un seul et même rite romain, réaffirmant que le rite de Paul VI est la norme ordinaire. C'est ainsi que le saint Sacrifice de la messe deviendrait une « forme

extraordinaire » (c'est-à-dire « hors de la norme ordinaire ») du rite de l'Église latine.

Un catholique de Tradition ne peut soutenir la célébration de la vraie messe dans de telles conditions, pour **deux raisons** principales, liées au scandale du N.O.M. :

*Premièrement*, parce qu'il y a un danger pour la foi des fidèles à profiter d'une situation liturgique qui oblige à reconnaître la « rectitude doctrinale » d'une norme favorisant l'hérésie protestante.

En 1984, la condition pour obtenir l'usage de l'indult était : « Qu'il soit bien clair que ces prêtres (...) N'ont rien à voir avec ceux qui mettent en doute (...) la rectitude doctrinale du missel romain promulgué par le pape Paul VI en 1970 et que leur position soit sans aucune ambiguïté et **publiquement reconnue** (22). »

En 2007, « évidemment, pour vivre la pleine communion, les prêtres des communautés qui adhèrent à l'usage ancien **ne peuvent pas** non plus, par principe, **exclure** la célébration selon les nouveaux livres. L'exclusion totale du nouveau rite ne serait pas cohérente avec la reconnaissance de sa valeur et de sa sainteté (23). »

Le souci de concilier en pensée et en action la vérité et l'hérésie, fait tomber les fidèles comme les prêtres, dans le libéralisme, au moins en pratique.

*Deuxièmement*, parce qu'il est inacceptable que le saint Sacrifice de la messe soit l'objet d'un indult, ou relégué à une forme rituelle extra-ordinaire.

« L'indult est une exception. Il peut toujours être retiré. L'indult confirme la règle générale (24). » La nouvelle messe devrait donc être la référence !

En 1984, « cette concession (...) devra être utilisée sans préjudice de l'observance de la réforme liturgique dans la vie des communautés ecclésiales (25). »

En 2007, « ces deux expressions (26) de la *lex orandi* de l'Église n'induisent aucune division de la *lex credendi* de l'Église ; ce sont en effet deux mises en œuvre de l'unique rite romain (27) »

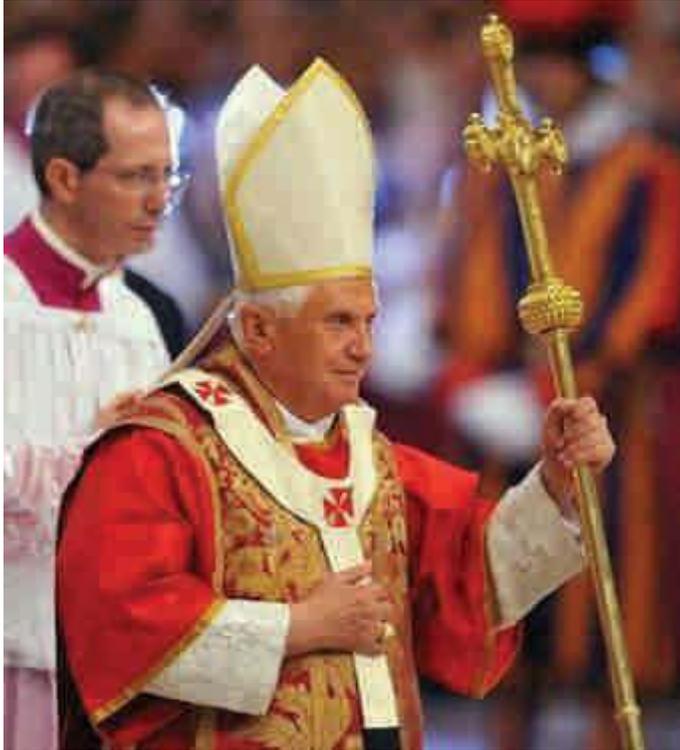
Et Benoît XVI précise : « il faut dire avant tout que le missel, publié par Paul VI et réédité ensuite à deux reprises par Jean-Paul II, est et demeure évidemment la Forme normale - la *Forma ordinaria* - de la liturgie eucharistique. La dernière version du *Missale Romanum*, antérieur au Concile, qui a été publiée sous l'autorité du pape Jean XXIII en 1962 et qui a été utilisée durant le Concile, pourra en revanche être utilisée comme *Forma extraordinaria* de la célébration liturgique (28). »

### IX) Conclusion

La nouvelle liturgie de Paul VI est *en elle-même* irrecevable pour un catholique, car ses formules officielles s'éloignent dans tous les détails, de la théologie de la messe telle qu'elle a été

définie lors du concile de Trente. Ambiguë et favorisant le protestantisme, elle ne permet pas de sanctifier le Nom, ni le Jour du Seigneur.

La vraie messe célébrée en vertu du *Motu proprio* du pape Benoît XVI, est *en raison de ces circonstances* peu recommandable, tant l'esprit de compromission imprègne les prêtres et les fidèles qui s'en contentent.



Dans les deux cas, le « problème des années 60 » est criant. Ces deux formes de compromis liturgiques ont absorbé « les valeurs de deux siècles de culture libérale », comme s'en réjouissait le cardinal Ratzinger en 1984.

Le mondain cherche le bien-être en ménageant l'erreur au détriment de la vérité ; pourtant Notre Seigneur a averti ses disciples de ne pas adopter l'esprit du monde :

« Mon royaume n'est pas de ce monde » (Jn 18, 36), c'est pourquoi « vous n'êtes pas du monde » (Jn 15,19).

« Nul ne peut servir deux maîtres : car, ou il haïra l'un et aimera l'autre, ou il s'attachera à l'un et méprisera l'autre. Vous ne pouvez servir Dieu et la Richesse. » (Mtt 6, 24)

« Celui donc qui m'aura confessé devant les hommes, moi aussi je le confesserai devant mon Père qui est dans les cieux ; et celui qui m'aura renié devant les hommes, moi aussi je le renierai devant mon Père qui est dans les cieux. » (Mtt 10, 33)

#### Notes :

- (1) Monseigneur Marcel Lefebvre, *Cor unum 1970-1989*, p.114 et 115.
- (2) en opposition à *Liberté* : « sans moi vous ne pouvez rien faire. » (Jn15, 5)
- (3) en opposition à *Egalité* : « le plus grand parmi vous sera votre serviteur. » (Mtt.23, 11)
- (4) en opposition à *Fraternité* : « tu n'es ni froid ni chaud. Plût à Dieu que tu fusses froid ou chaud ! Aussi parce que tu es tiède (...) Je vais te vomir de

ma bouche. » (Apoc.3, 16)

(5) cf. Chanoine René Berthod, *La nouvelle messe*, in *Savoir et Servir* n°9, 1981.

(6) N.O.M. : *Novus Ordo Missae*, correspond à la réforme liturgique du pape Paul VI promulguée en 1969 ; on parle couramment de « nouvelle messe ».

(7) Vatican II, Constitution *Sacrosanctum Concilium*, 1963 : « Pourvu que soit sauvegardée l'unité substantielle du rite romain, on admettra des différences légitimes et des adaptations à la diversité des assemblées, des régions, des peuples, surtout dans les missions, même lorsqu'on révisera les livres liturgiques ; et il sera bon d'avoir ce principe devant les yeux pour aménager la structure des rites et établir les rubriques. » (n°38)

(8) cf. *La sainte messe*, éditions du Sel, 2018, p.171

(9) Vatican II, Constitution *Sacrosanctum Concilium*, 1963, n°14

(10) *Novus Ordo Missae*, *Institution generalis* corrigée en 1970, n°7

(11) Abbé J-M. Gleize, *Courrier de Rome*, mai 2019, n°6 p.10

(12) Vatican II, Décret *Unitatis Redintegratio*, 1964 : « A ce mouvement vers l'unité, qu'on appelle le Mouvement Œcuménique, prennent part ceux qui invoquent le Dieu Trinité et confessent Jésus pour Seigneur et Sauveur. » (n°1)

« Par cette voie, peu à peu, après avoir surmonté les obstacles qui empêchent la parfaite communion ecclésiale, **se trouveront rassemblés par une célébration eucharistique unique**, dans l'unité d'une seule et unique Église, tous les Chrétiens. » (n°4 §3)

(13) Monseigneur Annibale Bugnini, *Modifications aux oraisons solennelles du Vendredi saint*, DC 1445, 4 avril 1965, col. 603-604.

(14) *Novus Ordo Missae*, *Institution generalis*, 3 avril 1969 , n°7 : « La syntaxe sacrée ou le rassemblement du Peuple de Dieu qui se réunit, sous la présidence du prêtre, pour célébrer le mémorial du Seigneur. »

(15) Benoît XVI, Lettre apostolique *Summorum pontificum*, 7 juillet 2007

(16) Abbé Putois, *Petit trésor des catéchismes diocésains*, « Le saint Sacrifice de la messe », Via Romana, p.524.

(17) *Novus Ordo Missae*, *Institution generalis*, 3 avril 1969 , n°7

(18) *Novus Ordo Missae*, *Institution generalis* corrigée en 1970, n°7 et réédité le 22 mars 2002.

(19) Abbé J-M. Gleize, *Courrier de Rome*, mai 2019, n°5 p.9

(20) cf. Abbé Van Es, *De l'assistance à la messe dominicale aujourd'hui*, in *La sainte messe*, éditions du Sel, 2018, p.174.

(21) I Cor. 8, 10-12 : « Car si quelqu'un te voit, toi qui es un homme éclairé, assis à la table dans un temple d'idoles, sa conscience, à lui qui est faible, ne le portera-t-elle pas à manger des viandes immolées aux idoles ? (...) **En péchant de la sorte contre vos frères, et en violentant leur conscience encore faible, vous péchez contre le Christ.** »

Cf. Abbé Di Sorco, *Petit catéchisme de la nouvelle messe*, in *l'Hermine* n°59, 2019, p.6 et sv.

(22) Indult de la Sacrée Congrégation pour le Culte divin, 3 octobre 1984, in *Fideliter* n°42, p.18-19

(23) Benoît XVI, Lettre aux évêques concernant l'application du *Motu proprio Summorum pontificum*, 7 juillet 2007.

(24) Monseigneur Marcel Lefebvre, Interview, *Fideliter* n°70, 1989, p.13-14

(25) Indult de la Sacrée Congrégation pour le Culte divin, 3 octobre 1984, in *Fideliter* n°42, p.18-19

(26) Les deux expressions seraient la messe de saint Pie V et la nouvelle messe. La *lex orandi* est la loi de la prière catholique qui correspond normalement à la loi de la foi, *lex credendi*.

(27) Benoît XVI, Lettre apostolique *Summorum pontificum*, 7 juillet 2007.

(28) Benoît XVI, Lettre aux évêques concernant l'application du *Motu proprio Summorum pontificum*, 7 juillet 2007.

## MGR LEFEBVRE AU SUJET DE LA NOUVELLE MESSE :

### LETRE INÉDITE du 17 AVRIL 1979 :

« Quant à l'expression de « liturgie dégradée », je trouve qu'elle ne répond pas à la réalité, elle est trop faible. L'influence protestante et moderniste a rendu ces messes dangereuses pour la foi. C'est pourquoi je préfère dire qu'elles sont empoisonnées. C'est ce que j'ai dit à l'ex Saint-Office. Il est de plus en plus évident que la Réforme liturgique a pour résultat de communiquer l'esprit protestant sur le sacerdoce, sur la messe, sur l'Eucharistie, sur l'Église, sur les vérités dogmatiques et morales, sur l'Écriture sainte, sur œcuménisme et la liberté religieuse...

Nous sommes obligés en conscience d'être très fermes à ce sujet. Les Réformateurs savent qu'ils ont eu tort, ils constatent comme nous les effets. Tenir ferme dans le refus de ces réformes est un devoir et le seul remède pour la restauration de l'Église et le salut des âmes. »

### DÉCLARATION du 8 NOVEMBRE 1979, PUBLIÉE DANS FIDELITER N° 13, JANVIER-FÉVRIER 1980, p.65 ET SO :

« On peut (...) sans exagération aucune, dire que la plupart de ces messes sont sacrilèges et qu'elles pervertissent toutes la foi en la diminuant. La désacralisation est telle que cette messe risque de perdre son caractère surnaturel, « son mystère de la Foi », pour n'être plus qu'un acte de religion naturelle.(...)

Ces messes nouvelles non seulement ne peuvent être l'objet d'une obligation pour le précepte dominical, mais on doit, à leur sujet, appliquer les règles de la théologie morale et du droit canon qui sont celles de la prudence surnaturelle par rapport à la participation ou à l'assistance à une action périlleuse pour notre foi, ou éventuellement sacrilège »

### CONFÉRENCE SPIRITUELLE du 19 JANVIER 1982 :

« Je pense que c'est peut-être aller loin que de dire que la messe est hérétique. Je pense qu'on peut dire qu'elle conduit à l'hérésie. Ce qui est important justement, c'est de tirer les conclusions de l'étude théologique de la nouvelle messe. Or la conclusion est suffisamment prouvée par les faits, par l'expérience : elle est dangereuse pour la foi. La nouvelle messe est dangereuse pour la foi. Alors dire qu'elle est hérétique, dire qu'elle est de soi invalide, je pense que ce sont des conclusions exagérées. Mais dire qu'elle est dangereuse pour la foi, je crois que ça correspond vraiment à la vérité et à la réalité. (...)

Dire que la messe nouvelle est bonne : Non ! La messe nouvelle n'est pas bonne, parce que si elle était bonne, et bien demain nous pouvons la prendre, n'est-ce pas ? Si elle est bonne, il faut obéir. Si l'Église nous donne quelque chose qui est bon et nous dit : - *Vous devez prendre cela.* Et bien, quelle sera la raison pour dire non. Tandis que si nous disons : - *Cette messe est empoisonnée, cette messe est mauvaise, elle fait perdre peu à peu la foi...* Alors là on est bien obligés de la refuser. »



### CONFÉRENCE SPIRITUELLE du 22 JANVIER 1982 :

« Alors nous n'avons pas le droit de minimiser cette assistance à la nouvelle messe. Nous n'avons pas le droit de dire : - *Oui, mais enfin, qu'est-ce que vous voulez, c'est quand même pas si dangereux, c'est quand même pas grand-chose, ils ne vont quand même pas perdre la foi...* C'est faux, et nous faisons leur malheur, nous faisons le malheur de ces gens-là, en ne les avertissant pas. »

## CARNET PAROISSIAL

### Baptême :

- le 2 novembre, *Lina Latour*, à la chapelle N.-D. de Toutes-Grâces.

### Sépulture ecclésiastique :

- le 7 novembre 2019 : *Mme Lucienne Buszkowsky*, au Carmel d'Eynesse. RIP.

